

(A)  
( N° 86 )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1894.

---

Budget du Ministère des Affaires étrangères pour l'exercice 1894 (1).

---

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. D'ANDRIMONT.

---

Les soussignés proposent à la Chambre de porter à 67,000 francs, soit une majoration de 5,000 francs, le crédit inscrit à l'article 37 du Budget. Cette somme de 5,000 francs est destinée à être répartie en subsides aux Chambres de commerce belges de Paris et de Londres.

Chacune d'elles recevra 2,500 francs.

LÉON D'ANDRIMONT,  
MALLAR,  
HOLLEVOET,  
P. DE SMET DE NAEYER,  
NEEF-ORBAN.

---

(1) Budget, n° 117, V (session de 1892-1893).  
Budget amendé, n° 6, V.  
Rapport, n° 56.